

- Commune de CONTHIL -

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois octobre à dix-huit heures et dix minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Olivier ROMAIN, Maire.

Date de la convocation 26 septembre 2023 Date d'affichage des délibérations : 06 octobre 2023

Nombre de membres afférents au conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 1

Présents (dans l'ordre du tableau) : Messieurs et Mesdames : Olivier ROMAIN, Valérie SEMMELBECK, François BALAND, Michel HASTENTEUFEL, Éric LOETSCHER, Romain DESHAYES, Isabelle WITTMER, Bruno COLIN Massimo PICCIOTTI, Jean François PIERRE DIT MERY et Jean Luc SCHREINER.

Les personnes dont le nom est barré sont reportées ci-dessous avec la mention éventuelle d'excuse et/ou de procuration.

Absent(s) :

Procuration : Massimo PICCIOTTI donne procuration à Valérie SEMMELBECK

Madame Mélanie DE BIN est désignée secrétaire de séance.

Un hommage est rendu à M. Armand VILMINT, ancien maire de la commune de Conthil, par un discours de M. le Maire Olivier ROMAIN.

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 août 2023 ;
- 2- Convention de mise à disposition du service d'entretien des avaloirs, grilles transversales, dessableurs, déversoirs d'orages et poste de relevage ;
- 3- Evolution de l'offre JVS Horizon Infinity ;
- 4- Décision modificative n°2 du budget principal ;
- 5- Adhésion à l'association départementales des Communes forestières et à la Fédération nationale des Communes forestières ;
- 6- Validation du Rapport Annuel sur le prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif de l'exercice 2022 ;
- 7- Divers

Monsieur le Maire ouvre la séance à neuf heures et trois minutes.

- - - Délibérations - - -

1°) Approbation des procès-verbaux du dernier conseil municipal en date du 11 août 2023.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 11 août 2023

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil municipal du 11 août 2023.

Résultat du vote : unanimité

2°) Convention de mise à disposition du service d'entretien des avaloirs, grilles transversales, dessableurs, déversoirs d'orages et poste de relevage.

Délibération n° 151DCM202351 Codification : 5.7 Intercommunalité

Le maire donne connaissance au conseil que la commune doit mettre à jour sa nouvelle convention pour le nettoyage des avaloirs signée le 01 août 2022.

Il propose de maintenir la fréquence de quatre passages par an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'approuver la nouvelle convention proposée par la Communauté de Communes du Saulnois;
- **AUTORISE** le maire à le signer la convention et tous documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : unanimité

3°) Evolution de l'offre JVS Horizon Infinity.

Délibération n° 151DCM202352 Codification : 1.4 Autres contrats

Le maire expose au conseil la nécessité d'ajouter des modules de gestion de l'état civil, de la population et du recensement militaire au logiciel déjà en place JVS Horizon Infinity.

Monsieur le Maire et la secrétaire de mairie ont rencontrés le commercial de JVS, Monsieur JUMELET, pour évaluer les besoins essentiels qui manquait à la bonne gestion de la commune notamment pour l'état civil.

MODULES				
	Etat civil	Population et Recensement militaire	Formation	PRIX H.T.
DEVIS	X	X	X	470€ H.T + 695€ H.T. (formation)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- **VALIDE** le devis pour un coût de 470€ H.T (module) et 695€ H.T(formation) ;
- **AUTORISE** le maire à signer le devis et tous documents y afférant.

Résultat du vote : unanimité

4°) Décisions modificative n°2 du budget principal.

Délibération n° 151DCM202353 *Codification : 7.1 Décisions budgétaires*

Le Maire expose au conseil qu'aux vues des dépenses d'investissement réalisée par la commune et qu'aucune somme n'a été prévu au budget primitif, celui-ci doit procéder à une décision modificative afin de pourvoir régler les sommes dues.

Pour cela, il est proposé de soustraire les 6 800€ prévu au chapitre 20 correspondant aux immobilisations incorporelles et ajouter cette même somme au chapitre 21 correspondant aux immobilisations corporelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget principal (15100) telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

Articles	Libellés	Montants en plus	Montants en moins
C/ 20	Immobilisations incorporelles (Article 2088)		- 6 800€
C/ 21	Immobilisations corporelles (Article 2111)	+ 6 800€	

Résultat du vote : unanimité

6°) Adhésion à l'association départementale des Communes forestières et à la Fédération nationale des Communes forestières.

Délibération n° 151DCM202354 *Codification : 1.4 Autres contrats*

Le Maire de la commune de Conthil présente la Fédération nationale des communes forestières et son réseau :

- Il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;

- Il expose l'intérêt pour la commune de Conthil d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois.
- L'adhésion permet d'obtenir le logiciel CHAZ permettant de traiter le dossier chasse de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer à l'association départementale des communes forestières et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts
- **PAYER** une cotisation annuelle correspondante à cette adhésion ;
- **CHARGE** le maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion ;
- **MANDATE** celui-ci pour représenter la commune de Conthil auprès de ses instances (association départementale et Fédération nationale).

Résultat du vote : unanimité

7°) Adoption du Rapport Annuel sur le Prix et Qualité du Service de l'assainissement collectif de l'exercice 2022.

Délibération n° 151DCM202355 *Codification : 9.1 Autres domaines de compétences des communes*

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil municipal, après présentation de ce rapport :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif de la commune de Conthil

Résultat du vote : unanimité

8°) Divers

- Association Conthil Loisirs

La présidente Mme Valérie SEMMELBECK informe le conseil municipal d'un moment festif le 31 octobre prochain avec l'organisation d'une marche de nuit avec enfants et parents pour Halloween. Une chasse au fantôme sera prévue avec une mise à disposition d'un char illuminé et décoré à cette occasion pour transporter les enfants qui le souhaitent lors de cette chasse. Une distribution de bonbons, une soupe aux potimarrons et un repas sera proposé à cette occasion. Il y aura également un bûché, l'association fait appel au don de bois pour l'alimenter.

-Litige avec l'indivision STEMART concernant la décision de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier

Mme Mélanie DE BIN fait lecture d'un mail envoyé par M Marc STEMART, Mme Annick DOMMERC et Mme Claudine GUERBER concernant une demande de mise en demeure de la commune suite à l'installation de borne, décision prise par la CDAF suite à la saisine de la mairie de Conthil. Le litige concerne désormais l'indivision STEMART et le Département de la Moselle. La commune n'a pas répondu à cette mise en demeure, lecture a été faite de la réponse apportée par le département.

-Ecole : évolution financière

La présidente du syndicat scolaire Valérie SEMMELBECK explique à l'ensemble du conseil le fonctionnement budgétaire d'un syndicat scolaire et indique l'évolution financière de celui-ci pour l'année scolaire 2023-2024 et le coût important mais justifié pour la commune de Conthil (explication en a été donnée).

-DAE

Valérie SEMMELBECK, première adjointe, regrette l'absence des élus du conseil municipal à la formation DAE qui a eu lieu lors de l'inauguration du DAE, suite à son installation en août dernier. Elle invite les membres du conseil et habitants de la commune à se réunir avant le début d'un prochain conseil municipal pour bénéficier de cette formation qui sera délivré par Martin REICHERT, pompier volontaire.

-Convention prévoyance et santé pour la secrétaire

Le maire informe le conseil municipal que les communes devront mettre en place une convention obligatoire pour la prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 et la complémentaire à partir du 1^{er} janvier 2026. Ils sont invités par le maire à réfléchir à leurs mises en place pour l'année 2024.

- Domaine communale et bornes

Le maire demande à M. Romain DESHAYES, suite au labourage d'un chemin communal de reconstruire la partie actuellement non-alignée (identification : entre rouge terre et revers-rosière). Il fait état de bornes déracinées, retrouvées à deux mètres dans les champs en haut du Chassebourg sous le Grisberg. Cette situation mérite toute l'intention des agriculteurs. La commune compte sur la commission de bonnes pratiques agricoles et environnementales pour faire évoluer ces situations.

-Nettoyage caniveaux

Le maire appelle les conseils municipaux à encourager les habitants de Conthil d'entretenir les caniveaux qui se trouvent devant leur habitation. Il s'agit d'un geste civique à reprendre, comme il était coutume il y a quelques années, pour faciliter le balayage de la commune qui est automatisé par un service prévu par la Communauté de Communes du Saulnois, dont les dates sont indiquées sur l'application Panneau Pocket.

- Réflexion autour d'un incident en lien avec l'ESAT de Morhange

Le maire a pu constater une attitude de M. Joris FAIVRE envers le personnel de l'ESAT qui s'occupe de l'entretien des espaces verts de la commune, prétendant qu'une des bornes sur l'angles de son terrain avait été arraché lors de l'une de leurs interventions. Il a notamment déposé une plainte en gendarmerie. Cependant celui-ci s'est ravisé en retirant sa plainte après constatations que celle-ci était bien à sa place. Il lui a été demandé de présenter ces excuses au personnel de l'ESAT.

Cette situation a pris des proportions disproportionnées, le maire souhaite que ce genre d'incidents se traite avec plus de recul et de façon apaisée.

-Situation concernant M. HASTENTEUFEL Michel

Suite à la rencontre que M. Michel HASTENTEUFEL avec le Maire et M. Jean François PIERRE DIT MERY, il a été convenu de repartir sur de bonnes bases suite aux tensions qui e sont exprimées au début de la nouvelle mandature. M. Michel HASTENTEUFEL a fait savoir qu'il ne souhaitait plus être le titulaire de la commission travaux.

Il restera néanmoins la nécessité d'apporter une juste explication à l'ensemble des concitoyens concernant la pétition qu'il a fait circuler

Départ de Mr Michel HASTENETEUFEL, s'excuse.

-Panneau d'affichage installé

Le maire informe que le panneau d'affichage qui a doublé de taille a été installé et que l'ancien panneau d'affichage sera restaurer pour être installé sur l'autre façade de la mairie. Ce panneau servira, si sa restauration est possible, pour afficher les actions, évènements, festivités qui se dérouleront sur la commune de Conthil et dans le Saulnois.

Si tout n'est pas parfait en termes d'affichage, la commune fait de gros effort pour gérer désormais l'information.

-Vente de la gare

Le Maire a affiché en mairie la proposition de vente de la gare de Conthil par les Domaines.

-Dates des prochains conseils :

Le Maire indique au conseillers municipaux les dates des prochains conseils municipaux notamment après la réunion de la 4C qui aura lieu le 17 octobre 2023, un prochain conseil aura lieu l plus rapidement possible et ensuite le 13 novembre 2023 à 18h30 suite à la présence du président de la Communauté de Communes du Saulnois : Mr END, cette rencontre sera suivie d'un conseil municipal.

- Panneau Pocket :

L'outil Panneau Pocket a quelque peu dysfonctionner ces derniers temps suite à l'état de santé de Mr REMY Vincent qui gère cette application et qui vient de nous quitter.

Le secrétariat gère désormais cette application.

- Retrait de dépôt de ferrailles sur Lidrequin.

Le maire et les membres du conseil remercient M. Jacques CANTENEUR d'avoir entendu qu'il était nécessaire de retirer le dépôt de ferrailles lui appartenant déposer au centre du hameau de Lidrequin.

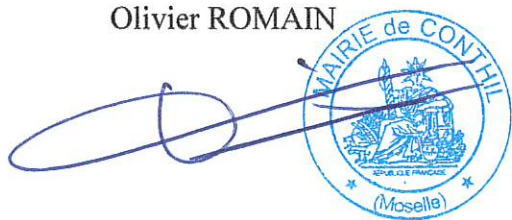
L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à dix heures et trente minutes.

Fait et délibéré à Conthil, les jour, mois et an susdits.

Signatures :

Le Maire :

Olivier ROMAIN



La secrétaire de séance :

Mélanie DE BIN



LISTE DES DELIBERATIONS	
151DCM202351	Convention de mise à disposition du service d'entretien des avaloirs, grilles transversales, dessableurs, déversoirs d'orages et poste de relevage
151DCM202352	Evolution de l'offre JVS Horizon Infinity
151DCM202353	Décision modificative n°2 du budget principal
151DCM202354	Adhésion à l'association départementale des Communes forestières et à la Fédération nationale des Communes forestières
151DCM202355	Validation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'assainissement collectif de l'exercice 2022